



# SUBVENTIONS ASSOCIATIONS



## VILLE D'HAILLICOURT DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

**NOM DE L'ASSOCIATION :**

Cadre réservé à la Commission Vie Associative		
AVIS FAVORABLE	MONTANT ATTRIBUE	AVIS DEFAVORABLE

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX

NOM DE L'ASSOCIATION et Sigle	
Siège social	
Adresse de correspondance	
CP Ville	
Tél	
Courriel	
Site Internet	
Objet de l'association** <i>cf statuts</i>	
N° RNA (Répertoire National des associations) – délivré par la Préfecture	
Date de publication au journal officiel	
Nom Adresse de la fédération d'affiliation	
Date et N° Agrément Jeunesse et Sport	
N° Siret Obligatoire	

### COMPOSITION DU BUREAU

<b>Président</b>	
Adresse	
CP ville	
Tél. / courriel	
<b>Secrétaire</b>	
Adresse	
CP ville	
Tél. / courriel	
<b>Trésorier</b>	
Adresse	
CP ville	
Tél. / courriel	

**Autres membres du Conseil d'Administration (prénom, nom, fonction) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**COMPTABILITE TENUE PAR :**

Trésorier(e) bénévole de l'association

Expert-comptable : *NOM, Prénom, Adresse, Téléphone :*

.....

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**      **oui**                                      **non**

**MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION**

Nombre de bénévoles :

.....  
.....

Nombre de salariés : ..... **Fonction :**

.....

**ADHERENTS**

Nombre d'adhérents Hallicourtois :

.....

Nombre total d'adhérents :

.....

Tarif d'adhésion :

.....

**MOYENS MATERIELS DE L'ASSOCIATION**

**Avantages en nature consentis par la Collectivité**

	OUI	NON	OCCASIONNELEMENT	Types de local, matériel, lieux...
Mise à disposition de locaux				
Frais d'énergie				
Mise à disposition de matériel				
Mise à disposition de personnel				
Mise à disposition de véhicules				

**Equipements informatiques :**

**OUI**

**NON**

## INFORMATIONS BUDGETAIRES

### DESCRIPTION DES ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNEE 2020 :

*(Remplir le tableau et le cas échéant, joindre les devis ou autres).*

<b>MANIFESTATIONS REALISEES</b>	<b>DATES ET LIEUX</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>TOTAL</b>			

### SUBVENTION

Montant de la subvention communale octroyée en 2020 :

.....

Montant de la subvention demandée pour 2021 :

.....

### DESCRIPTION DES ACTIONS PREVUES AU COURS DE L'ANNEE 2021

*(Remplir le tableau et le cas échéant, joindre les devis ou autres).*

<b>PREVUES</b>	<b>DATES ET LIEUX MANIFESTATIONS</b>	<b>BUDGET "PREVISIONNEL DEPENSES</b>
<b>TOTAL</b>		

## BILAN FINANCIER 2020

DEPENSES		RECETTES	
Frais administratifs (licences, engagements...)		Cotisations.	
Frais secrétariat (timbres, téléphone, publicités,)		Dons.	
Déplacements		Droits/entrées manifestations	
Acquisitions, location de matériel.		Produits divers.	
Organisation des manifestations.		Ventes liées aux manifestations.	
Alimentation.		Subventions reçues : - Etat - Conseil Régional - Conseil Général - Commune	
Impôts et taxes diverses.			
Droit de la SACEM.			
Cotisations dont charges salariales.			
Frais divers à préciser.		Autres recettes :	
Frais bancaires.		Produits d'intérêts	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	
<b>SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2020</b>			
<b>TOTAL EN CAISSE</b>			
Banque			
Livrets ou comptes			
Espèces			
CCP			

➤ Fournir le relevé de compte bancaire ou postal au 31/12/2020 pour toute subvention 2021 supérieure ou égale à 1 500 €. (Art. L211-4 du Code des juridictions financières)

**DECLARATION OBLIGATOIRE** : (Les vérificateurs aux comptes certifient qu'ils ont contrôlé les comptes et la situation financière de l'association.)

Nom, Prénom, date et signature

Nom, Prénom, date et signature

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

*Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice.  
Le total des charges doit être égal au total des produits.*

**Exercice 2021**

**Date de début :**

**Date de fin :**

<b>CHARGES</b> (Joindre justificatifs si nécessaires)	<b>MONTANT</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANT</b>
<b>60-Achats</b>		<b>70-Vente produits finis, marchandises et prestations de services</b>	
Achats matériels et fournitures		Droit d'entrées manifestations	
Autres fournitures (joindre devis)		Buvette, restauration et autres	
Prestations de service (Eau, gaz, électricité, joindre facture)			
Abonnement Internet, téléphone (joindre Facture)			
<b>61-Services extérieurs</b> (Joindre devis si nécessaires)		<b>74-Sudventions d'exploitation</b>	
Locations		Etat	
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance			
Documentation, divers		Département(s)	
<b>62-Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires, licences, engagements...		Intercommunalités(s) : EPCI	
Publicité, publication			
Déplacements, missions, réceptions		Commune(s)	
Services bancaires, autres			
<b>63-Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (Détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes (SACEM...)			
<b>64-Charges de personnel</b>		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (Mécénat, sponsoring)	
<b>65-Autres charges de gestion courante</b>		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
		Cotisations (Adhésions)	
		Dons manuels, legs ou autres	
<b>66-Charges financières</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
		<b>Intérêts livrés</b>	
<b>67-Charges exceptionnelles</b>		77- Produits exceptionnels	
<b>66-Dotation aux amortissements</b>		78-Reprises sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) -----

-----  
Représentant(e) légal(e) de l'association  
-----

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée, joindre les statuts de l'association si ceux-ci ont été modifiés ainsi que le récépissé de la Préfecture.
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiement correspondant ;
- Certifie exactes et sincères les informations contenues dans le présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Déclare que le fonctionnement et les activités de l'association sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile ;
- Prend acte du fait que toute fausse déclaration entraînerait le reversement de la subvention attribuée,
- Demande de subvention de : -----€
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire ou postal de l'association (**joindre obligatoirement un RIB ou RIP**)

Nom du titulaire du compte : -----  
--

Banque ou Centre : -----

Domiciliation : -----

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé

FAIT à -----

Le -----/-----/20----

Cachet de l'association

Le Président,

(Nom en lettres capitales et signature)

Le Trésorier,

(Nom en lettres capitales et signature)

## DOCUMENTS A JOINDRE

### Délais impératifs de dépôt du dossier et documents obligatoires :

Ce dossier complété, signé et accompagné de toutes les pièces demandées doit être adressé à :

HÔTEL DE VILLE D'HAILLICOURT  
Service Vie Associative  
Place Jean Jaurès  
62940 HAILLICOURT  
Tél : 03.21.52.04.81

### AVANT le 15 Février 2021

Le respect de ce délai est nécessaire pour garantir l'instruction de votre demande. Seuls les dossiers complets seront traités. Aussi, il est indispensable d'adresser les documents financiers et administratifs obligatoires précisés ci-dessous :

- Statuts régulièrement déclarés (pour une première demande) + récépissé Préfecture des statuts s'ils ont été modifiés (pour un renouvellement) + récépissé Préfecture ;
- Composition du bureau et/ou du Conseil d'Administration récépissé Préfecture en cas de modification ;
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
- Devis et/ou contrat de prestations et/ou factures détaillés ;
- Relevé de compte ou postal au 31/12/2020 pour toute subvention 2021 supérieure ou égales à 1500€ (Art.L211-4 du code des juridictions financières) ;
- RIB OU RIP

Et d'une manière générale, tous les documents nécessaires demandés au présent dossier.

### **REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNES**

Pour bénéficier d'une aide, l'association **doit disposer obligatoirement** :

- ✓ **D'un numéro SIRET** ; *Si l'association n'en a pas, elle doit le demander à direction régionale de l'INSEE.*

*Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>) ;*

- ✓ **D'un numéro RNA**, numéro de récépissé en préfecture ;

Ces références constitueront les identifiants dans les relations avec les services administratifs.

Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

Le présent dossier de demande de subvention concerne les demandes pour le financement du fonctionnement annuel de l'association.



Une subvention n'est jamais attribuée spontanément : il appartient aux associations d'en faire la demande par transmission d'un dossier mis à disposition par la Municipalité. Après examen de celui-ci, la collectivité peut ou non accorder la subvention.

### **Rappel des règles relatives au suivi des subventions et à la tenue comptable des associations**

Les subventions versées par les collectivités s'inscrivent dans une relation de partenariat avec la collectivité, qui par le versement de subvention (*financière*) et/ou d'autre aide matérielle (*prêt de salle ou de matériel*), contribue à encourager et soutenir le dynamisme associatif du territoire.

La demande de subvention est subordonnée à un an d'existence de l'association.

**Sur le plan juridique** : Il est important de rappeler que ces subventions sont :

- **Non obligatoires** : La Ville étudie les demandes de subvention et attribue les subventions en cohérence et en complémentarité avec les actions conduites directement par la Ville. La subvention n'est pas automatiquement attribuée ou renouvelée. La décision est à l'appréciation de la Collectivité et dépend notamment de ses capacités budgétaires et de l'intérêt pour les Hallicourtois.
- **Ponctuelles** : Les subventions ne sont pas automatiquement reconduites. Les associations doivent constituer, chaque année, un dossier de demande de subvention précisant les projets, les objectifs, les moyens mis en œuvre, les publics concernés, les points forts etc...
- **Conditionnelles** : Les associations doivent obéir à certaines obligations de légalité, à savoir :
  - ✓ L'association doit avoir une **existence juridique**.
  - ✓ Il faut que son action soit **d'intérêt public** : siège social de l'association localisé sur le territoire de la collectivité ; compter des adhérents domiciliés sur la ville (selon information déclarative de l'association) ; organiser des activités sur le territoire de la ville à l'attention des concitoyens.
  - ✓ La subvention est soumise au contrôle de son utilisation.

### **Sur le plan comptable :**

La présentation des comptes est un élément fondamental de communication dès lors que l'association sollicite une subvention.

Les associations subventionnées doivent transmettre les justificatifs et le compte rendu financier des actions menées après réalisation afin que la ville puisse s'assurer du bon emploi des fonds publics.

Si, au terme du projet, les justificatifs ne sont pas produits et que la collectivité peut mettre en doute l'usage ou le non usage de la subvention versée, celle-ci sera mise en recouvrement.

Les associations recevant une subvention municipale supérieure à 23 000 EUR par an, doivent conclure avec la ville une convention financière qui définit l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et de contrôle de la subvention attribuée.

**Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 article 10 et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001**

**ANNEXE : A RENSEIGNER UNIQUEMENT POUR LES CLUBS SPORTIFS**

Le club dispose-t-il de labels fédéraux :      **OUI**                              **NON**  
 (Rayer la mention inutile)

**Licenciés du club (2020/2021).**

(Un justificatif du nombre de licenciés pourra être demandé au club).

Nombre de licenciés :      **HAILLICOURT**        
                                          **EXTEREUR**     

Détail par catégorie	Hommes	Femmes	TOTAL Haillicourt	TOTAL Général	Montant Cotisation annuelle par licencié	Total des cotisations	Nbre Equipes En championnat	Niveau De Classement
<b>Séniors</b>								
<b>« Jeunes » 18 et moins</b>								
<b>Autres catégorie</b>								
<b>Dirigeants</b>								
<b>Arbitres</b>								
<b>TOTAL</b>								

**Manifestations exceptionnelles ou tournois :**

1. -----
2. -----
3. -----
4. -----
5. -----